



au sujet du décès de mon employeur

Par **rachoux**, le **21/08/2013** à **12:13**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je suis en convention de stage depuis septembre 2012 dans une école de chef d'entreprise. je suis en tant que stagiaire a temps pleins et je gagne un salaire de plus ou moins 780euros. mon employeur est décédé le 28 juillet 2013 et je ne sais pas comment cela va se dérouler. l'école ne peut pas me faire de rupture de contrat tant que je n'ai pas mon c4 et il tarde a me l'envoyer. il n'y a pas d'héritier et la société va être en liquidation. du coup cela fait presque un mois que je suis en attente de mon salaire de juillet et je ne peut même pas travailler ailleurs pour le moment je n'ai pas droit au chômage seulement au allocations familiales. a quoi ai je droit exactement et ai je droit a un fond de fermeture ? si on pouvait m'expliquer en détails .
Merci beaucoup